

Newsletter 3 | mai 2022

Association des Riverains de Chauvilly



Chers amis,

En ce début de printemps et l'arrivée agréable des beaux jours, vous avez sans doute constaté le regain d'activité sur le site de Chauvilly. Face à cela, notre association reste mobilisée et déterminée à défendre notre qualité de vie et à alerter la population des risques liés à l'agrandissement de la décharge.

Notre opposition est en effet en cours d'instruction, ce qui demande du temps. Le droit administratif n'étant pas suspensif en France, l'activité de la décharge est légale. Aujourd'hui, nous avons plus que jamais besoin de vous pour solliciter nos élus afin de faire cesser les nuisances que génère ce site.

Dans cette Lettre d'infos, vous trouverez nos dernières nouvelles ainsi **qu'un dossier sur l'eau potable** dans le pays de Gex et la pression qui s'exerce sur cette ressource essentielle.

Dernières nouvelles de l'association :

Notre Assemblée générale (AG) s'est tenue le 6 avril dernier à l'Auberge de Cessy. Nous y avons présenté le rapport d'activité et les comptes de l'association pour 2021 et défini les objectifs à venir.

Les principaux objectifs pour 2022 :

- Poursuivre notre opposition administrative afin de faire cesser les nuisances.
- Parvenir à un échange technique avec nos politiques. Malgré nos nombreuses démarches, nous ne percevons aucune réelle volonté de discussion.
- Continuer d'alerter la population du Pays de Gex dans son ensemble des risques liés à l'agrandissement de la décharge, continuer de l'informer de nos actions.

Pour continuer nos actions en 2022 nous avons plus que jamais besoin de vous !

DOSSIER DU MOIS : Eau potable dans le Pays de Gex : quels liens avec Chauvilly ?

Malgré une forte pluviométrie, le Pays de Gex est déficitaire en eau potable. Cela est lié à une forte demande prélevée directement dans les nappes profondes qui se renouvellent lentement. De ce fait, de l'eau en provenance du lac Léman est aussi utilisée en complément.

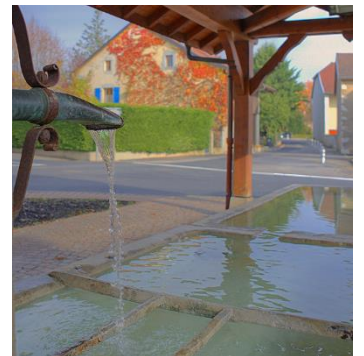
Le site de Chauvilly est à proximité des captages des nappes profondes de Pré Bataillard et de Chainaz qui alimentent la moitié du Nord du Pays de Gex.

Lors de l'accident environnemental spectaculaire de la décharge de Chauvilly en 1992 (déversement de polluants dans les cours d'eau), le géologue du département a indiqué l'absence de risque pour Pré Bataillard et un risque faible pour le captage de Chainaz sans pouvoir totalement l'exclure. **Ce sujet de la pollution en profondeur reste un point d'inquiétude dans la mesure où les pollutions peuvent migrer à travers les sols pour atteindre les nappes sur le long terme.**

Par ailleurs, le site de Chauvilly est fortement concerné par la nappe d'eau superficielle qui présente un fort débit et qui a été identifiée dès 1982 comme source des fontaines de Grilly et de Cessy. Le rapport géologue de 1993 indique que **les casiers de l'ancienne décharge baignent directement dedans !** De plus, la base de données BASIAS - qui permet de recenser les incidents de pollution des sols et des nappes en France - indique que le site est pollué aux déchets de toxicité élevée d'origine probablement industrielle. Une information corroborée par les analyses réalisées par l'association [Atena](#).

De fait, ce risque sur la nappe **menace les fontaines historiques**. Plus grave, cela rend improbable l'exploitation de cette ressource d'eau à long terme et fait peser un risque de **propagation souterraine des polluants en aval**, qui doit impérativement être étudié.

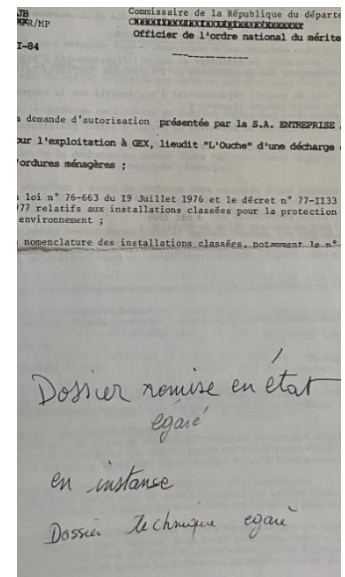
La fragilité de cette ressource a clairement été identifiée par le service des carrières du département qui a identifié le site comme **Zone d'Intérêt Majeur « à protection forte pour les ressources en eau potable »**. Cette classification le rend plus protégé par exemple que des zones humides Natura 2000 !



Ce risque a ainsi été clairement identifié par le cabinet CSD, missionné en 2002 pour auditer la remise en état du site (remise en état qui n'était pas réalisée à cette date).

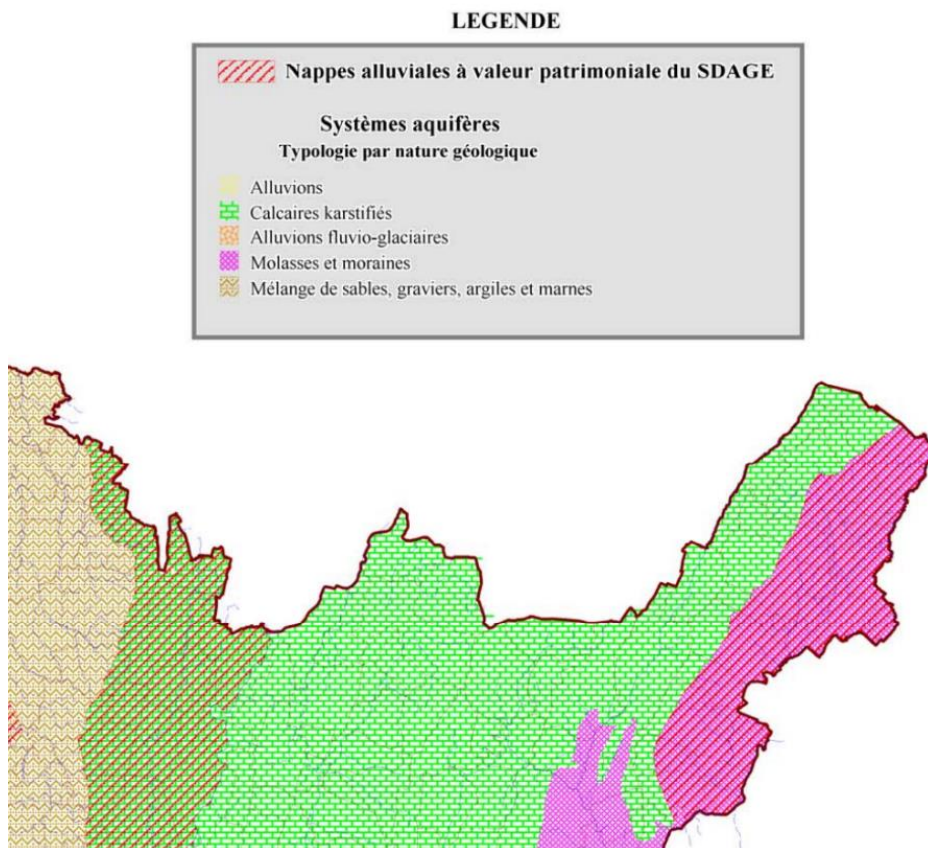
En juillet dernier, soit 30 ans plus tard, lors d'une visite à la préfecture le dossier nous a été présenté comme « égaré » avant de nous être finalement montré 6 mois après, mais lacunaire...

Nous avons contacté le président du bureau d'études qui est à la retraite, ce dernier souligne **l'absolue nécessité de contrôler avec régularités les écoulements d'eau souterraine !** (via des piézomètres).



En quoi le dossier de demande d'ISDI est-il trompeur ?

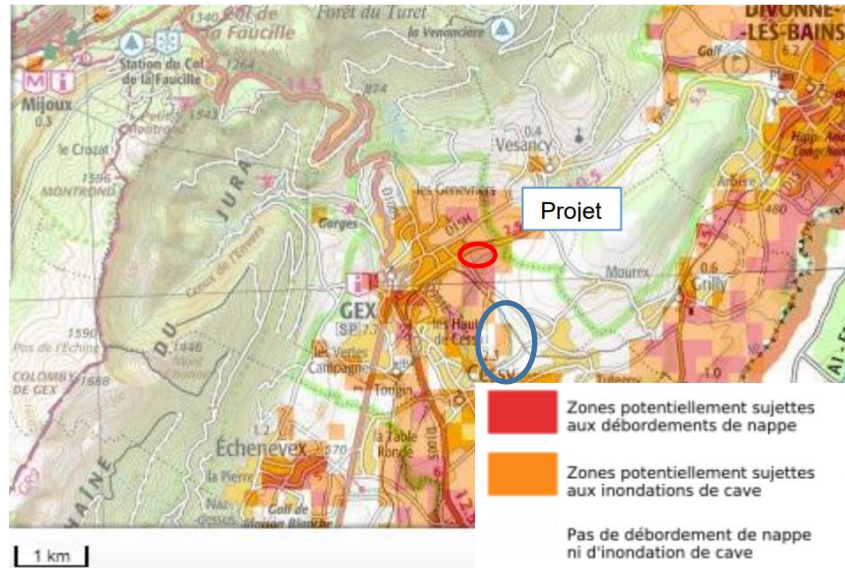
Le dossier de demande d'ISDI indique en annexe 6 : « Aucune nappe d'eau souterraine exploitée ou à enjeu n'est recensée dans l'environnement du site. ». **Cela reste très insuffisant au regard des informations dont nous disposons** (voir documents ci-dessous, source *Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement*)



Toujours dans l'annexe 6 de la demande il est mentionné : « Le site de la future ISDI n'est donc concerné par aucun phénomène de remontée et d'affleurement de nappe ».

Cela est contradictoire avec le rapport de 1993 et le document ci-dessous de la base du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Il semble que le terrain naturel soit confondu avec le niveau actuel... (Terrain Naturel + déchets + remblais)



Vous l'aurez compris tout cela a des conséquences pour nous tous :

- **Un risque de pollution des nappes**, qui n'est pas réellement pris en compte
- **Des ressources locales en eau encore plus limitées** du fait des incertitudes, aggravant les risques de pénuries et l'augmentation du coût de l'eau potable dans le pays de Gex.
- **Un risque d'explosion des coûts pour la collectivité** en cas de nécessité de dépolluer le site, cela après que les exploitants auront encore ajouté des milliers de m³ de gravats...

Vous pouvez agir ! Soutenez l'Association Les Riverains de Chauvilly et parlez-en autour de vous.



Plus d'infos utiles : <https://www.stopcarrièrechauvilly.fr>

Nous réalisons tout cela grâce à vous.

Merci de votre soutien pour notre qualité de vie à tous. Et continuez à nous soutenir !

Parlez-en autour de vous, proposez de nouveaux adhérents ou faites un don via le site internet.